



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tribunaux d'instance

Question écrite n° 38939

## Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'élaboration de la nouvelle carte judiciaire. Celle-ci devrait se conformer à celle des bassins d'emploi. C'est pourquoi il lui demande de lui apporter toute assurance quant au maintien du tribunal d'instance de Châteaubriant.

## Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que l'évolution de la carte judiciaire a essentiellement porté sur les tribunaux de commerce. Ainsi, la réforme de l'implantation territoriale des juridictions autres que les tribunaux de commerce et notamment celle des tribunaux d'instance n'est pas à l'ordre du jour. De ce fait, il n'est pas envisagé de remettre en cause l'existence du tribunal d'instance de Châteaubriant et toutes interrogations sur son avenir sont donc prématurées à ce stade.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Hunault](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (6<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38939

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 décembre 1999, page 7237

**Réponse publiée le :** 15 janvier 2001, page 336